



Monsieur Patrick GUERIN
Secrétaire Général Encadrement
Syndicat UNSA de la RATP
1 bis rue Dargono
75012 Paris

Réf : DC27 07-08

**Objet : Droit d'opposition
sur la Plateforme encadrement**

Paris, le 1^{er} août 2008

Monsieur le Secrétaire Général Encadrement de l'UNSA RATP,

Nous avons fait bonne réception de ta correspondance du mois de juillet 2008, à entête SAT & UNSA Bus, sollicitant le concours des syndicats CFDT ; CGT et SUD pour exercer un droit d'opposition majoritaire à l'encontre de l'accord relatif à la plateforme encadrement, minoritairement signé par les syndicats CFE-CGC ; CFTC ; FO; Indépendants et UNSA GATC.

Comme tu le sais sûrement, SUD Ratp est opposé à toute forme de choix ou de « récompense au mérite » dans l'avancement, estimant qu'à poste et ancienneté égale les agents ont droit à une égale rémunération, et donc à un même avancement. Ceci vaut également pour l'encadrement !

Nous déplorons la mise en place de tous les protocoles de déroulement de carrière qui introduisent une quelconque notion de choix ou de mérite dans l'avancement, créant ainsi d'énormes disparités entre les agents sans que cela soit autrement justifié que par un nombre de places limitées, ou une absence de servilité.

Nous estimons que si retard à l'avancement il doit y avoir cela ne peut se faire que dans les conditions de l'article 114 du statut du personnel de la RATP, et dès lors qu'un manquement grave est avérée, toute voie de recours ayant par ailleurs été épuisée.

Enfin, tu sais également que notre organisation syndicale milite fermement pour la mise en place des seuls accords Majoritaires.

C'est donc favorablement que SUD Ratp accueille la demande du SAT & UNSA Bus visant à formuler un droit d'opposition à l'encontre de la plate-forme encadrement qui vient d'être signée, tout en espérant que les syndicats CGT et CFDT - également non signataires de cet accord - sauront également prendre toutes leurs responsabilités en la matière, car comme le dit le proverbe « qui ne dit mot consent ! ».

Permet-nous néanmoins de nous étonner quelque peu de cette démarche commune du SAT et de l'UNSA Bus, visant à faire invalider un protocole d'accord signé grâce à l'UNSA GATC et à la CFE-CGC, surtout à l'heure où une fusion entre cette dernière et l'UNSA est officiellement annoncée.

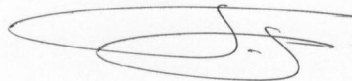
Au-delà d'une alliance de circonstance, nous espérons donc que vous aurez éclairci la situation dans votre famille syndicale à l'échéance des prochaines élections professionnelles, afin que les agents ne soient pas trompés par les valeurs syndicales que vous défendez. Qui plus est après les positions totalement antinomiques qu'ont pu prendre le SAT et l'UNSA Bus à l'occasion de la récente et douloureuse réforme de notre régime spécial de retraite, l'un accompagnant la réforme, l'autre disant la combattre.

Sans porter de jugement SUD constate et aurait préféré à cette occasion - autrement plus importante que le protocole d'accord sur la plate forme encadrement - trouver l'unité syndicale que vous affichez aujourd'hui...

Nous restons néanmoins disponibles concernant votre proposition de dénonciation, dès lors que le protocole d'accord sur la plate-forme encadrement nous aura été signifié et que les syndicats CFDT et CGT se seront positionnés favorablement pour permettre un droit d'opposition réunissant plus de 50% de représentativité.

Reçois, Monsieur le Secrétaire Général Encadrement de l'UNSA Ratp, nos plus sincères et cordiales salutations syndicales.

Philippe TOUZET
Délégué Central SUD RATP
Tel. 06.28.94.15.57



En copie aux syndicats CFDT et CGT de la Ratp